

Modifier l'ordre de liquidation pour la retraite

Dans ce document, il s'agit de :

- Comment modifier l'ordre de liquidation pour la retraite ?

Sauf indication contraire, les **Éléments** et les **endroits** auxquels on fait référence dans le présent document se trouvent à la section **Établir les objectifs - Retraite - bouton ordre de liquidation**.

Comment modifier l'ordre de liquidation pour la retraite ?

NaviPlan utilise une stratégie de rachat automatique des comptes que l'on appelle l'**Ordre de liquidation** pour financer l'objectif de retraite dans un ordre spécifique. Dans un plan Niveau 2, vous pouvez outrepasser l'ordre de liquidation par défaut au niveau du plan actuel et au niveau des scénarios de l'objectif de retraite en utilisant la fonction **Stratégies de liquidation**.

Vous pouvez modifier l'ordre de liquidation pour le plan actuel en cliquant sur **Stratégies de liquidation** à la section **Établir les objectifs – Retraite**. Quant à l'ordre de liquidation dans les scénarios des plans alternatifs, passez à la section **Analyser les objectifs – Gestionnaire des scénarios – lien Retraite – onglet Ordre de liquidation**. Toutes les modifications effectuées sous cet onglet ne s'appliquent qu'au scénario en question.

Le saviez-vous ? L'ordre de liquidation pour un plan – que ce soit celui par défaut ou une modification – s'applique pendant la période de retraite pour les analyses de revenu du survivant, d'invalidité et de maladie grave.

Vous pouvez modifier l'ordre de liquidation de deux manières :

- Selon le type de compte, si une approche générale suffit.
- Selon les comptes individuels, s'il faut gérer les actifs plus spécifiquement.

Ordre de liquidation selon le type de compte

Dans NaviPlan les comptes sont organisés par type : non enregistré, enregistré et CELI. Tous les comptes enregistrés – REER, CRI, FEER et RPA – sont compris sous la catégorie générale, « enregistré ». Il y a quatre options de liquidation selon le type de compte :

- Non enregistré - CELI - Enregistré (paramètre par défaut)
- Non enregistré - Enregistré - CELI
- CELI - Non enregistré - Enregistré
- Enregistré - CELI - Non enregistré

Avant de sélectionner un ordre de liquidation selon le type de compte, il est important de garder en tête comment NaviPlan rachète les comptes compris dans chaque type de compte.

En utilisant l'ordre de liquidation selon le type de compte, les revenus des dividendes et de l'intérêt sont utilisés d'abord, et puis tous les comptes individuels (y compris les comptes créés automatiquement par le logiciel) sont liquidés d'après l'ordre de liquidation indiqué. Ensuite, NaviPlan retire de chaque type de compte selon l'ordre ci-dessous :

Comptes non enregistrés

- **Exemple 1 – Ratio de base du coût :** Les comptes s'affichent dans l'ordre de leur ratio de base du coût par rapport à la valeur marchande (à la fin de l'année). D'abord, on utilise les comptes ayant le ratio le plus élevé afin de minimiser les impôts sur les gains en capital. Dans l'exemple ci-dessous, on utilise le compte A avant le compte B.

Compte non enregistré	Ratio — Base du coût : Valeur marchande
Compte A	7 000 \$ / 10 000 \$ = 0,7
Compte B	6 000 \$ / 10 000 \$ = 0,6

- **Exemple 2 – Taux de rendement :** Lorsque les comptes ont le même ratio, on utilise d'abord le compte ayant le taux de rendement le moins élevé. Dans l'exemple ci-dessous, le compte C a un taux de rendement moins élevé, alors on l'utilise avant le compte D.

Compte non enregistré	Ratio	Taux de rendement
Compte C	7 000 \$ / 10 000 \$ = 0,7	6,0 %
Compte D	12 600 \$ / 18 000 \$ = 0,7	8,0 %

- **Valeur marchande :** Si deux comptes ont le même ratio et le même taux de rendement (p. ex. si Exemple 1 et Exemple 2 étaient pareils), on liquide les comptes d'après la valeur marchande au début de l'année, de la plus petite valeur à la plus grande valeur.
- **Catégorie d'actif :** Si deux comptes ont le même ratio de base du coût par rapport à la valeur marchande, le même taux de rendement et la même valeur marchande, le facteur suivant qui détermine l'ordre de liquidation est la catégorie d'actif. On liquide les catégories d'actif dans l'ordre suivant : les comptes de caisse, les fonds communs et le portefeuille de placement.
- **Ordre alphabétique :** Enfin, si les catégories d'actif sont pareilles, on liquide les comptes dans l'ordre alphabétique d'après le nom saisi sous **Description**.

Comptes CELI

Les comptes CELI sont organisés en fonction de leurs taux de rendement, du plus bas au plus élevé. On liquide les comptes ayant le même taux de rendement dans l'ordre alphabétique.

Comptes enregistrés

Les comptes enregistrés sont organisés en fonction de leurs taux de rendement totaux, du plus bas au plus élevé ; on liquide les comptes ayant le même taux de rendement dans l'ordre alphabétique. Dans les situations où la loi limite les retraits, NaviPlan rachète le montant maximal disponible.

Ordre de liquidation au niveau des comptes individuels

Si vous activez l'option **Modifier l'ordre de liquidation (Établir les objectifs – Retraite – lien Stratégies de liquidation – bouton Visionner ou Modifier l'ordre de liquidation)**, vous pouvez faire monter ou descendre les comptes de retraite dans l'ordre de liquidation. Les modifications à l'ordre de liquidation au niveau des comptes individuels outrepassent toute autre modification effectuée antérieurement en utilisant l'approche de liquider selon le type de compte.

Lorsque vous utilisez l'ordre de liquidation au niveau des comptes individuels, les comptes créés automatiquement par NaviPlan ne s'affichent pas dans la liste. Plutôt, on les liquide avant tout autre compte non enregistré dans la liste.

Les comptes ci-dessous ne sont pas compris dans la liste de l'ordre de liquidation :

- Les comptes créés automatiquement par NaviPlan
- Les comptes de fonds d'urgences, s'ils restent jusqu'à la fin du plan
- Les comptes REEE, qui ne peuvent pas financer la retraite

Considérations particulières

Peu importe la manière dont on modifie l'ordre de liquidation, les comptes disponibles uniquement pour financer les dépenses de retraite s'afficheront dans la liste de l'ordre de liquidation. La position de ces comptes dans la liste n'a aucune importance—on les liquide seulement pendant la période au cours de laquelle ils seront disponibles. Il faut tenir compte des facteurs suivants :

- Les valeurs résiduelles des comptes non enregistrés qui financent les objectifs d'études et d'achat important. Ces comptes s'affichent dans la liste de l'ordre de liquidation, mais les valeurs résiduelles ne seront pas disponibles avant que chaque objectif lié ne sera atteint.
- La valeur totale des comptes de fonds d'urgence sera disponible à la retraite si l'option **Fin du plan** est activée sous **Préserver l'actif pour le fonds d'urgence jusqu'à** (à la section **Établir les objectifs – Fonds d'urgence**).
- Tous les comptes qui financent plusieurs objectifs dont une partie finance aussi la retraite s'affichent dans la liste. Seulement la partie du compte qui finance l'objectif de retraite est applicable, ainsi que toute valeur résiduelle qui reste une fois les autres objectifs atteints.
- Les actifs qui sont déplacés dans la liste, ou ceux qui ont été ajoutés après que l'option **Modifier l'ordre de liquidation** ait été désactivée, s'affichent en bas de la liste, indépendamment de la catégorie d'actif.

Exemple 3 : Robert prendra la retraite en 2030 et Sarah prendra la retraite en 2032. Ils ont un objectif d'achat important qui s'appelle Voyage mondial qui aura lieu en 2031. Les valeurs résiduelles du compte conjoint Épargnes de voyage mondial ne seront pas disponibles jusqu'à ce que le voyage aura eu lieu, comme indiqué dans le rapport **Projection détaillée du flux monétaire**. En 2031, le rapport affiche un apport d'argent de 55 212 \$ pour financer l'objectif et, en 2032, la valeur résiduelle du compte (6 695 \$) sera utilisée pour financer l'objectif de retraite.

On ne peut pas utiliser les comptes individuels pour la retraite jusqu'à ce que le propriétaire du compte prenne sa retraite. Si le client et le coclient ont de différentes années de retraite, NaviPlan ne liquide que les comptes appartenant au premier client et les comptes conjoints. Les comptes appartenant au second client ne seront pas liquidés, même s'ils sont en haut de la liste de liquidation.

Exemple 4 : Pour continuer la situation dans l'Exemple 3, la valeur résiduelle dans le compte Épargnes de voyage mondial n'est pas disponible avant la fin du voyage, c'est-à-dire en 2031. Le compte REER de Sarah est dans la deuxième position dans la liste de liquidation, mais ne peut pas être liquidé avant la retraite de Sarah en 2032. Le compte REER de Robert sera liquidé pour financer l'objectif de retraite dans les années ayant un déficit avant 2032.

Le saviez-vous ? Lorsqu'une stratégie de rachat est saisie pour un compte (à la section **Stratégies** – onglet **Rachats**), l'ordre de liquidation ne sera pas modifié.